

Code Éthique

SOMMAIRE



Sommaire

- 1. Le mot du Directeur Général**
- 2. Valeurs et principes d'HEC PARIS**
- 3. Code Éthique**
- 4. Application du Code Éthique**

Mot du Directeur Général

Le Code Éthique d'HEC est un ensemble de principes et de valeurs fondamentales qui guident notre communauté académique dans la poursuite de l'excellence, de l'intégrité et du respect mutuel. HEC est profondément engagée envers la création d'un environnement d'apprentissage et de travail qui favorise le développement personnel et professionnel de chacun, tout en maintenant les plus hauts standards éthiques.

Ce code reflète notre engagement envers l'éthique, la transparence et la responsabilité, en alignant nos actions sur les normes les plus rigoureuses en matière de conduite professionnelle. Il sert de boussole morale, offrant à tous les membres de la communauté HEC un cadre clair pour naviguer dans les défis complexes du monde académique et professionnel.

Que vous soyez étudiant, enseignant, membre du personnel administratif ou chercheur, ce Code Éthique est une invitation à partager une vision commune de l'intégrité, à respecter la diversité des perspectives et à contribuer activement à la création d'un environnement inclusif où chacun peut s'épanouir.

Nous vous encourageons à lire attentivement ce document, à le comprendre et à l'adopter comme un guide essentiel dans toutes vos activités liées à HEC. En adhérant à ces principes, nous renforçons notre engagement envers l'excellence académique, le respect mutuel et la responsabilité sociale, contribuant ainsi à façonner un avenir où l'éthique occupe une place centrale dans toutes nos actions.

Merci de votre engagement envers ces valeurs fondamentales qui font d'HEC une communauté exceptionnelle.



Eloïc PEYRACHE

Directeur Général, HEC PARIS



VALEURS ET PRINCIPES D'HEC PARIS

Valeurs et principes d'HEC PARIS



DIVERSITÉ

Tous les membres de la communauté HEC Paris sont fermement convaincus que **c'est de la diversité que naît la véritable excellence.**

Diversité des disciplines, des programmes, diversité des talents ayant des origines géographiques, sociales, et des genres différents : HEC Paris veut être **un laboratoire de toutes les diversités pour offrir au monde et à la société plus d'échanges et plus de tolérance.**

La diversité doit guider l'action de chacun et chacune au quotidien.



RESPONSABILITÉ

L'impact qu'HEC Paris ambitionne dépasse la seule sphère académique : il doit aussi avoir un effet sur le monde et sur la société au sens large.

En bâtissant un campus durable exemplaire, en intégrant **les enjeux sociaux et environnementaux** dans tous ses cours, en agissant pour une **innovation durable** et une **croissance plus inclusive**, HEC Paris souhaite devenir un **acteur responsable du changement**, et réconcilier ainsi les enjeux économiques avec les nouveaux impératifs sociaux et environnementaux.

La responsabilité doit également permettre à chaque collaborateur et professeur d'avoir le courage de prendre des décisions justes, et de traiter chaque situation avec intégrité et sincérité dans le respect des lois et réglementations.



CURIOSITÉ

Ancrée dans l'ADN d'HEC Paris, la curiosité qui caractérise tous ses membres se traduit à la fois dans la volonté de ses professeurs de **repousser constamment les frontières du savoir** et de **faire preuve d'esprit critique**, dans la soif d'apprendre et d'explorer de ses étudiants, dans l'esprit solidaire de ses alumni et dans la recherche constante d'innovation de ses collaborateurs.

Avoir un impact positif sur le monde et la société, explorer toujours plus loin, être curieux d'autrui : c'est ainsi qu'HEC Paris se nourrit du monde et de ses évolutions.



ESPRIT ENTREPRENEURIAL

HEC Paris a toujours rassemblé des hommes et des femmes dotés d'un esprit entrepreneurial et d'une soif d'innovation exceptionnels.

Pionnière dans l'enseignement de l'entrepreneuriat, elle fait aujourd'hui référence en matière d'incubation et d'excubation et fédère des générations d'entrepreneurs innovants.

Les guider pour qu'ils deviennent des entrepreneurs responsables qui conduiront leurs projets en intégrant l'éthique doit être notre moteur.



EXCELLENCE

Valeur fondatrice d'HEC Paris qui doit se refléter dans toutes les actions et comportements et être exigée de toutes les parties prenantes

L'excellence est un prérequis pour toutes et tous à HEC PARIS : étudiants, professeurs, alumni, collaborateurs. Cette quête de l'excellence n'est pourtant pas une volonté de dépasser les autres, mais plutôt une exigence individuelle et collective, une volonté de se dépasser soi-même, d'aller au-delà de ses propres limites au service d'un idéal et du bien commun. L'excellence doit également permettre d'atteindre collectivement les meilleurs standards de conformité.



CODE ÉTHIQUE

Respect des lois & règlements

Le respect des lois et règlements est un principe fondamental qui doit nous guider quotidiennement dans nos actions et notre travail.

En raison de la renommée et des valeurs partagées d'excellence et de responsabilité, il est fondamental que tous les collaborateurs d'HEC Paris conduisent leurs activités dans le respect de toutes les réglementations auxquelles nous sommes soumis.

Cette même exigence s'impose à l'ensemble de nos parties prenantes.

Une infraction aux lois ou règlements entraîne la responsabilité civile ou pénale individuelle du collaborateur et peut entacher la réputation d'HEC Paris, ce qui aura des conséquences lourdes sur le Groupe.

Aussi, aucune tolérance ne sera faite face à un tel comportement.

Nous devons être exemplaires ensemble, en France mais également à l'étranger, partout où nous représentons HEC Paris.

Chaque collaborateur peut demander conseil à sa hiérarchie, à la Direction Juridique, à la Direction des Ressources Humaines, au Chief Ethics & Compliance Officer d'HEC Paris dès lors qu'il se trouve dans une situation de doute.



Respect et protection des individus



Le respect d'autrui doit être au cœur des relations entre les individus au sein de notre École.

Dans toutes les activités menées par HEC Paris, les Droits de l'Homme doivent être respectés, en se référant notamment :

- à la [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies du 10 décembre 1948](#)
- aux [huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail](#)
- et aux [principes du Pacte mondial des Nations Unies](#).

HEC Paris entend également promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en se référant à la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 3 septembre 1981](#).

Respect et protection des individus – Diversité & Inclusion

HEC Paris a à cœur de favoriser la diversité et l'inclusion et proscrire toute discrimination et comportement inapproprié.

La diversité doit nous guider dans les profils que nous accueillons. Sur notre Campus, nous accueillons des personnes de 135 nationalités différentes. La majorité de nos enseignants-chercheurs sont internationaux.

La diversité et l'inclusion sont devenues les composantes essentielles de ce que les professionnels et les dirigeants de demain recherchent sur un lieu de travail. Avec plusieurs référents officiels, formés professionnellement contre les discriminations, HEC Paris veut contribuer à l'inclusion et encourager la conversation sur les diversités pour et avec toutes les populations étudiantes.

HEC Paris a nommé un Chief Diversity, Equity and Inclusion Officer.

HEC Paris entend garantir l'égalité de tous ses membres, invités et visiteurs et, à cet égard, condamne et combat toute forme de discrimination ou harcèlement.



Respect et protection des individus – Lieux

Afin de créer un environnement serein, HEC Paris s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité (physique, psychologique) de tous (collaborateurs, professeurs, étudiants, participants) sur le Campus et le lieu de travail, en présentiel comme en distanciel.

Lieu de vie et d'études, mais aussi lieu de travail, le Campus est un lieu où tous, étudiants, professeurs, collaborateurs ou participants doivent se sentir en sécurité.

Chaque personne doit adopter une attitude cordiale envers les autres et respecter leur consentement mutuel dans toutes les activités, qu'elles soient académiques, non académiques, pédagogiques, événementielles, festives, professionnelles, et sur les réseaux sociaux.

L'opinion et le droit de parole d'autrui doivent être respectés pendant les activités et événements académiques et non-académiques.

Tout propos intolérant, haineux, méprisant, injurieux, insultant, inapproprié, grossier, impoli, sexiste ou discriminatoire est interdit. Chacun a sa place quel que soit son genre, son âge, ses convictions ou croyances, sa condition physique ou son origine.

Chacun a droit au respect à la dignité humaine. HEC Paris attend de chacun qu'il se comporte avec respect et altruisme envers les autres au sein de l'École. Aucun comportement sexiste, discriminatoire ou de harcèlement ne sera toléré.



Respect et protection des individus – Données personnelles



La protection de ses données personnelles est un droit fondamental consacré par l'article 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Le règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016), RGPD, s'applique à toutes les activités d'HEC Paris, y compris les activités de recherche.

HEC Paris s'engage à assurer la protection des données personnelles qu'elle traite, que celles-ci concernent ses collaborateurs, ses professeurs, ses étudiants et participants, et plus globalement, toute personne dont l'École est amenée à détenir les données.

Chacun doit être acteur de la protection des données au quotidien dans l'exercice de ses activités et appliquer les procédures existantes, sans exception. Ainsi, conformément à la réglementation, HEC Paris a mis en place des procédures et politiques internes visant à garantir un niveau de conformité adéquat et protéger les données qui lui sont confiées contre tout risque de fuite, de divulgation non autorisée ou d'utilisation illicite.

HEC Paris a nommé un Délégué à la Protection des données, chargé de veiller à la conformité en informant et conseillant l'École et chaque collaborateur lorsqu'il prend la responsabilité de traiter des données personnelles.

Intérêts d'HEC PARIS

HEC Paris, sa réputation et ses valeurs passent par l'intégrité de ses étudiants, professeurs et collaborateurs et leurs loyauté et attachement à l'école.

Notre réputation

C'est un de nos atouts majeurs qui permet à HEC Paris de rayonner sur la scène européenne et internationale parmi les institutions les plus prestigieuses et de figurer aux meilleures places dans les classements internationaux.

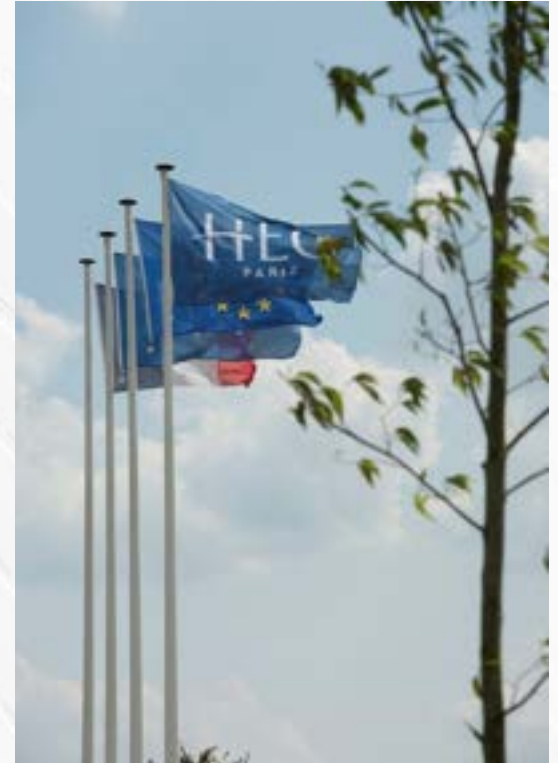
Pour préserver cette réputation, nous devons être toujours nous efforcer d'offrir un haut niveau de standing, que ce soit dans nos enseignements et nos activités de recherche, dans les services que l'on propose à nos étudiants et participants, dans la manière dont nous les accueillons et les traitons tout au long de leur présence chez nous, et également dans l'ensemble de nos relations professionnelles.

Cette exigence doit également se retrouver dans les choix de partenariats que l'on peut nouer avec des tiers. Ainsi, lorsque nous voulons travailler avec un tiers, il est recommandé de regarder ce que cela peut nous apporter au-delà de l'aspect financier, et garder à l'esprit que notre image et notre réputation seront liées le temps de la collaboration.

Notre marque

La marque HEC est la propriété de l'École. **Compte tenu de sa valeur, nous devons protéger notre marque et l'utilisation qui en est faite – que cela soit en interne ou par des tiers.**

L'utilisation de notre marque (nom et logo ensemble ou séparément) sans autorisation préalable et écrite, est interdite. Toute utilisation de notre marque, une fois autorisée, doit être encadrée par un contrat écrit et être réalisée dans le respect de notre charte graphique.



Intérêts d'HEC PARIS

L'enseignement : liberté d'expression et débat d'idées

La qualité de nos enseignements est reconnue et fait notre renommée, en France et à l'international.

Dans un monde complexe et passionnant, HEC Paris est un lieu d'enseignement et de recherche favorisant le débat d'idées et l'expression des opinions quelles qu'elles soient. **Cependant, cet espace d'échanges et de rencontres ne peut exister qu'en adoptant de bonnes pratiques en matière d'indépendance et d'objectivité.**

Dans nos salles de cours, seul un enseignement rigoureusement basé sur une approche scientifique sérieuse peut être dispensé, les opinions personnelles ou avis politiques demeureront réservés à la sphère privée.

L'ouverture d'esprit, l'écoute, la considération et le respect sont les conditions préalables à la libre expression de chacun et de chacune et à la création d'un climat de confiance.

HEC Paris respecte les idées, les croyances et les propos de tout individu afin que la liberté d'expression puisse s'exercer dans le respect des valeurs de l'École, des individus et conformément aux lois en vigueur.

De même, la liberté académique dont bénéficient les professeurs s'inscrit dans le respect des limites légales de la liberté d'expression. Ces derniers doivent également répondre à l'obligation de loyauté à l'égard de l'École qui implique probité et bonne foi dans leurs activités quotidiennes.

De manière générale, aucun propos ou comportement injurieux, discriminatoire, sexiste ou humiliant ne saurait être toléré par l'École.

Il revient à tous, aussi bien en classe qu'à l'extérieur, à l'oral qu'à l'écrit (notamment sur les réseaux sociaux et internet), de tenir compte de leur rôle au sein de l'École et de l'influence qu'ils peuvent avoir. Aussi, chacun doit impérativement veiller à rester impartial et tempéré afin de favoriser le vivre ensemble, l'inclusivité et la diversité.

Intérêts d'HEC PARIS

La Recherche

Priorité stratégique pour notre École, son rayonnement et l'impact que nous souhaitons avoir sur les politiques publiques, les entreprises, et plus largement sur la société, **nos activités de recherche doivent être conduites dans le respect de la plus grande intégrité scientifique pour en garantir le caractère honnête et rigoureux.**

Le respect des droits de propriété intellectuelle

HEC Paris attache la plus grande importance à l'éthique académique. **La fraude, le plagiat et la contrefaçon de contenus sont strictement prohibés.** HEC Paris est particulièrement vigilant d'une part, sur la réutilisation de contenus par ses professeurs et d'autre part, concernant les travaux académiques rédigés par ses étudiants et participants. **HEC Paris s'engage à respecter les droits des auteurs sur leur contenu, et de même entend faire respecter les droits sur les contenus qui lui appartiennent ou qui appartiennent à ses professeurs.**

Toutes nos activités de recherche sont également concernées : les lois relatives à la contrefaçon et à la propriété intellectuelle s'appliquent et doivent être respectées.

Confidentialité de nos informations

L'ensemble des informations auxquelles chaque collaborateur a accès dans le cadre de ses fonctions doit être considéré comme confidentiel et protégé comme tel, exception faite des données catégorisées publiques. Cette confidentialité s'applique quel que soit le support de l'information. Préserver la confidentialité des informations qui nous sont confiées dans nos activités quotidiennes est fondamental. Cela s'impose à chacun pour préserver les intérêts d'HEC Paris, ou encore pour conserver la confiance que nous accordent nos partenaires et qui est essentielle pour avoir des relations durables.

Aucune donnée confidentielle ne doit être diffusée de manière inappropriée. Lorsqu'il est nécessaire de diffuser des informations confidentielles, cela doit toujours se faire avec la plus grande prudence et après s'être assuré qu'une telle diffusion était autorisée. Chacun doit préserver la confidentialité des informations appartenant à HEC Paris dans les règles définies par l'École, en particulier dans son Règlement Intérieur.

Intégrité

Chaque collaborateur et professeur doit montrer l'exemple et appliquer un haut niveau d'intégrité et d'impartialité dans ses relations avec notre Communauté :

- dans les relations avec nos étudiants et nos participants, de la sélection à la diplomation – toute forme de discrimination doit être proscrite.
- dans le recrutement des collaborateurs et des professeurs d'HEC Paris, en proscrivant toute discrimination ou favoritisme ;
- dans les relations avec les entreprises clientes, partenaires ou prestataires, en les traitant équitablement et en respectant nos engagements ;
- dans les relations entre collaborateurs/professeurs, en favorisant la responsabilité dans le travail collectif et la volonté de travailler ensemble pour la réussite collective.

En outre, il est rappelé à l'ensemble des professeurs et collaborateurs que toute prise de position sur les réseaux sociaux et sur internet de façon générale devra impérativement respecter d'une part une certaine réserve, d'autre part l'ensemble des valeurs éthiques propres à HEC Paris.

En cas de doute, il est conseillé de solliciter l'avis de la Direction Générale.



Conflits d'intérêts



Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts existe lorsqu'une personne détient ou semble détenir un intérêt personnel/privé de quelque nature que ce soit qui a ou peut avoir une influence sur l'objectivité, l'indépendance des décisions qu'elle prend ou conseille, ou des jugements qu'il porte à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le conflit d'intérêts n'est pas seulement avéré lorsqu'il influe sur les activités d'une personne (conflit d'intérêts réel) ; il l'est dès lors qu'on peut légitimement penser qu'une personne agit pour favoriser un intérêt privé (conflit d'intérêts apparent).

À tout collaborateur, professeur, s'impose un devoir de loyauté vis-à-vis d'HEC Paris. À cet égard, chacun doit veiller à prévenir tout conflit d'intérêts qui pourrait survenir lorsque ses intérêts personnels s'avèrent en contradiction avec les intérêts de l'École. Ainsi, nous devons veiller à ne pas nous engager dans des activités ou ne pas nouer de relations qui pourraient nous placer en situation de conflit d'intérêts, ou donner l'apparence d'un tel conflit, par rapport à nos fonctions ou aux intérêts du Groupe HEC.

Tout collaborateur pensant se trouver dans une situation de conflit d'intérêts doit en avertir son supérieur hiérarchique qui jugera de l'opportunité d'une décision pour remédier au conflit le cas échéant. Le supérieur hiérarchique pourra également mobiliser le Chief Ethics & Compliance Officer pour l'assister dans son analyse. Si une enquête est jugée nécessaire, le Comité Éthique d'HEC pourra être saisi.

Anti-corruption

La corruption est le fait de solliciter (corruption active) ou d'accepter (corruption passive) un avantage indu d'une personne travaillant au sein du secteur privé (corruption privée) ou d'un Agent Public (corruption publique) afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte entrant dans le cadre de ses fonctions.

La lutte contre la corruption est l'affaire de tous quotidiennement. C'est une exigence de chaque instant et la responsabilité de chacun dans son quotidien. En toutes circonstances, il est nécessaire d'agir avec professionnalisme, intégrité et en conformité avec les lois et règlements applicables.

Aucun collaborateur de HEC Paris ne peut se livrer à des actes de corruption, actifs ou passifs, quels qu'ils soient et quel que soit leur pays d'activité.

En France, ces délits sont punis de 10 ans d'emprisonnement et d'un million d'euros d'amende, dont le montant peut être porté au double du produit de l'infraction. La corruption publique est sévèrement réprimée dans la plupart des pays du monde et certaines législations interdisent aux Agents Publics de recevoir le moindre avantage de la part de leurs interlocuteurs.

En cas de doute, il est recommandé de demander au Chief Ethics & Compliance Officer.

Enfin, il est essentiel que chaque collaborateur signale, via la procédure d'alertes, tout manquement potentiel dont il a personnellement connaissance.



Anti-corruption – Opérations financières & Trafic d'influence

Nous nous assurons de vérifier au travers de contrôles comptables et anticorruption que les **opérations financières** sont conformes.

Pour rappel, le blanchiment d'argent consiste à dissimuler les fonds provenant d'activités illégales. L'abus de bien social consiste à utiliser en connaissance de cause les biens, le crédit, les pouvoirs ou les voix de l'École à des fins personnelles, directes ou indirectes.

La Direction Financière vérifie systématiquement l'origine des fonds et financements ainsi que toute transaction intervenant via HEC Paris. Elle adresse fréquemment des formulaires KYC aux partenaires bancaires. Nous avons tous, en tant que collaborateurs du Groupe, le devoir de faire preuve de vigilance vis-à-vis des paiements effectués, notamment par des partenaires ou vers des fournisseurs.

Si un élément quelconque d'une opération financière semble inadéquat ou susceptible de violer toute loi ou réglementation ou encore toute procédure d'HEC Paris, il est indispensable d'informer sans délai le Chief Ethics & Compliance Officer et la Direction Financière le cas échéant.

Le trafic d'influence désigne le fait pour une personne de recevoir – ou de solliciter – des dons dans le but d'abuser de son influence, réelle ou supposée, sur un tiers au sein d'une autorité ou d'une administration publique afin qu'il prenne une décision favorable.

La différence avec la corruption réside dans le fait que le trafic d'influence nécessite l'intervention d'une tierce personne entre le bénéficiaire de l'action de corruption et l'autorité publique à même de l'octroyer.

Il est nécessaire d'être particulièrement vigilant sur les relations entretenues avec des agents publics (y compris lorsque ceux-ci sont détachés au sein de l'École). Il peut être opportun de demander conseil à un supérieur hiérarchique ou au Chief Ethics & Compliance Officer en cas de doute.

Dans le cadre de nos activités, nous sommes amenés à rechercher et recevoir des fonds publics, que cela soit pour la recherche ou pour subventionner certains de nos projets. En sollicitant et acceptant des fonds publics, nous nous engageons à rendre des comptes à la personne publique qui nous subventionne, en particulier sur la conformité de l'utilisation des fonds. En outre, lorsque des fonds publics sont utilisés pour acheter une prestation, les règles de la commande publique doivent être appliquées. Le non-respect de ces obligations pourra entraîner l'obligation de remboursement des sommes qui nous auraient été attribuées.

Anti-corruption – Cadeaux et invitations

Offrir ou recevoir des cadeaux et invitations est une pratique courante qui s'inscrit dans le cadre des relations d'affaires et peut permettre d'établir, développer ou renforcer des relations avec des partenaires commerciaux ou tout autre partie prenante.

Néanmoins, les cadeaux et invitations peuvent constituer ou être perçus comme une violation des législations anticorruptions. En effet, ces cadeaux ou invitations peuvent dans certains cas, selon leur valeur, la fonction de leur bénéficiaire, leur fréquence, le contexte dans lequel ils sont offerts, porter atteinte à l'indépendance de jugement de ceux qui les reçoivent et avoir une influence sur une prise de décision d'affaires ultérieures.

La frontière entre la pratique des cadeaux et invitations comme moyen de courtoisie et la corruption étant donc parfois ténue, il convient d'encadrer ces pratiques afin d'éviter toute ambiguïté dans la façon dont l'École traite ses parties prenantes et afin qu'aucun cadeau ou invitation ne puisse être perçu comme un moyen d'influencer une décision ou de favoriser une entreprise ou une personne.

HEC Paris a donc édicté des principes directeurs afin d'aider ses collaborateurs à opérer cette distinction et à prendre les bonnes décisions. Ces règles sont regroupées dans la procédure cadeaux du Groupe HEC et chacun doit s'y conformer quotidiennement. Ils doivent notamment respecter les principes généraux suivants :

- Être conformes aux lois et réglementations tant locales qu'internationales
- Intervenir à l'occasion d'un événement particulier (fêtes, nouvel an, ...) ou en relation avec un objectif légitime lié à l'activité de l'entreprise (postérieur à la signature d'un contrat, réunions, visite des installations, ...)
- S'inscrire dans les habitudes sociales et culturelles du pays
- Être appropriés au regard des circonstances, et notamment proscrits en cas de transaction commerciale importante en cours (appel d'offres, préparation d'avenant, etc.)
- Jamais sous forme d'espèces
- D'une valeur raisonnable, adaptée au niveau du récipiendaire, y compris dans sa répétition
- N'être remis qu'au contact professionnel et donnés de façon transparente.
- Être enregistrés de façon transparente dans les livres comptables de la filiale ou déclaré à son supérieur.

Tout cadeau reçu ou offert par un collaborateur l'est au titre de ses fonctions au sein de l'École et ne saurait en aucun cas être considéré comme personnel.

Sponsoring & Mécénat

HEC Paris peut régulièrement être amenée à participer à des initiatives impliquant une opération de sponsoring ou de mécénat (y compris à destination de la Fondation HEC). Il est essentiel de s'assurer que ces initiatives ne sont pas utilisées pour obtenir en contrepartie un avantage indu. Ce risque est accentué lorsque les événements ou le mécénat font l'objet d'une initiative impliquant des personnalités politiques ou un agent public.

Le sponsoring est un soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct. Le sponsor verse une somme d'argent ou fournit un bien ou un service en échange d'une prestation de communication ou de publicité. Il attend en contrepartie des retombées directes et proportionnelles à son investissement.

Le mécénat est un soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne, pour l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général. Le mécénat peut prendre différentes formes (dons, partenariat ou mobilisation de salariés). Par exemple, pour financer les différentes initiatives de recherche et les activités d'enseignement, la Fondation HEC collecte des dons auprès d'entreprises ou fondations, de personnes privées et d'alumni.

Avant d'accepter une opération de sponsoring ou mécénat, il faut effectuer une vérification de l'historique, la réputation, l'intégrité et la légitimité de l'autre partie, en parallèle de la justification de l'opportunité et du bien-fondé de l'opération. Cette démarche de diligence raisonnable est essentielle pour préserver HEC Paris d'entrer en relation avec des tiers à risques. Pour cela, il convient de se rapprocher du Chief Ethics & Compliance Officer.



De plus, toute action de sponsoring doit être effectuée au travers d'un contrat écrit et signé :

- Au nom d'HEC Paris
- En accord avec les valeurs de l'École
- Après accord de la Direction Générale de l'École

En ce qui concerne le mécénat, la Fondation HEC ne peut accepter de don (en numéraire, en nature ou de compétence) :

- En provenance d'un mécène dont les valeurs ne seraient pas compatibles avec celles de l'École
- Lorsqu'il existe un doute sur sa légalité (exemple : blanchiment de corruption ou de fraude fiscale)
- Lorsqu'il provient d'une entité sous sanctions internationales ou établie dans un pays faisant l'objet de sanctions internationales.

Représentation d'intérêts

La représentation d'intérêts (également appelé « lobbying ») se définit comme toute activité menée par un représentant d'HEC Paris ou par un groupe d'intérêts auprès d'un décideur public dans le but de promouvoir les intérêts de l'école. Cette activité est légitime dès lors qu'elle a pour objet de promouvoir les activités d'HEC Paris.

En France, la représentation d'intérêts auprès des décideurs publics fait l'objet d'un encadrement par la loi (notamment depuis la loi Sapin II) sous le contrôle de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP). A ce titre, certaines interactions effectuées avec des décideurs publics doivent être déclarées sur le site de la HATVP. Des règles similaires existent dans d'autres pays où HEC Paris exerce (ou est susceptible d'exercer) ses activités. HEC Paris s'engage à respecter ces règles dans tous les pays où il opère.

De manière générale, toute influence des décideurs publics par l'intermédiaire de cadeaux, invitations ou autres avantages et toute démarche visant à obtenir des informations ou décisions par des moyens illégaux est strictement interdite.

HEC Paris interdit strictement les contributions politiques. En effet, HEC Paris est politiquement neutre mais respecte cependant l'engagement individuel de ses collaborateurs qui peuvent s'engager personnellement dans des activités politiques légitimes. Ils ne doivent cependant pas impliquer l'image du Groupe, ses biens et ressources et doivent mener ces activités en dehors du temps de travail.

Les actions de représentation d'intérêts doivent toujours être exercées au nom du Groupe et jamais à titre personnel par un collaborateur ou professeur. Aussi, dans le cadre des interactions avec les décideurs publics, il est attendu que soit diffusées et communiquées des informations reposant sur des données fiables, vérifiables et actualisées.

Une attention particulière doit être portée aux collaborateurs qui mènent une activité d'élu de la République en plus de leur activité au sein de l'école. Cette activité doit être déclarée aux services des ressources humaines.

De manière générale, la complétude des registres de représentants d'intérêts et les activités correspondantes dans les pays où ils existent (exemple : registre de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique en France) doit être assurée.

Sécurité & Cybersécurité



Sécurité

Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre au sein de HEC Paris pour garantir la sécurité et la santé de ses collaborateurs. De plus, en application du Règlement intérieur de l'École, **les règles d'hygiène et de sécurité édictées par HEC Paris doivent être strictement observées par toute personne présente sur le Campus** qui s'assurera que ses actes n'entraînent aucun risque, pour elle-même ou pour autrui.

Cybersécurité

La protection des systèmes d'information à HEC Paris est une priorité. Les serveurs, ordinateurs, e-mails et autres systèmes sont dotés de divers mécanismes de sécurité mis en place dans le but d'assurer leur intégrité et leur confidentialité. Ces mesures de sécurité sont conçues pour protéger les données sensibles mais également pour assurer la continuité des services.

L'utilisation des systèmes d'information est strictement régie par la charte informatique de HEC Paris, disponible sur l'intranet. Cette charte définit les règles et les attentes concernant l'utilisation appropriée des ressources informatiques. Chaque collaborateur et utilisateur des systèmes d'information est tenu de respecter cette charte. Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions appropriées. Il est donc impératif que chaque utilisateur prenne connaissance de cette charte et s'engage à la respecter.

En respectant ces règles, chaque utilisateur contribue à maintenir un environnement numérique sûr et sécurisé à HEC Paris. La cybersécurité est une responsabilité partagée et chaque utilisateur a un rôle à jouer pour assurer la sécurité des systèmes d'information.

Respect et protection de la Nature – Patrimoine environnemental

HEC Paris est implantée sur un campus de 130 ha qui constitue un patrimoine environnemental à préserver. Afin de garantir sa préservation, **HEC Paris entend ici reconnaître les Droits de la Nature sur son Campus**, en particulier :

- Le droit à la vie et à l'existence sur le campus
- Le droit au respect
- Le droit de ne pas être pollué
- Le droit à réparation en cas de violation

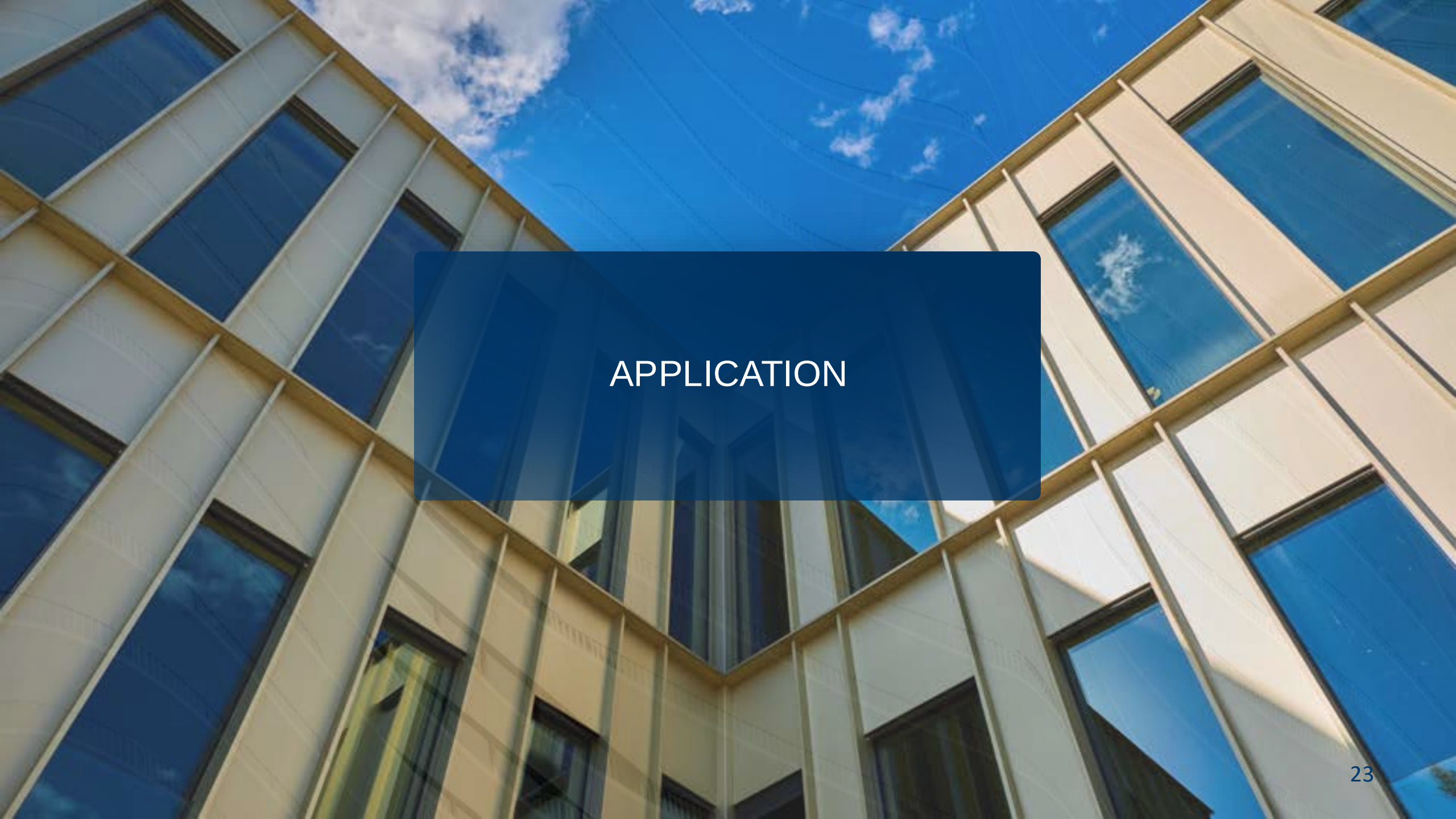
HEC Paris reprend également les engagements de la Charte de l'Environnement de 2004, en particulier :

- Article 2 - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement
- Article 3 - Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Par conséquent, tout acte de dégradation de l'environnement, de perturbation des cycles naturels de la faune et de la flore, de pollution physique ou chimique, ou de destruction sur le campus est interdit.

Chacun se doit de prendre soin du patrimoine qui nous entoure, dans une logique de cohabitation écosystémique respectueuse.



A low-angle, upward-looking photograph of a modern building's facade. The building features a grid of large, rectangular glass windows set within a light-colored, possibly metallic or concrete, frame. The windows reflect the bright blue sky and scattered white clouds. The perspective creates a sense of height and architectural scale. A semi-transparent dark blue rectangle is centered over the image, containing the word 'APPLICATION' in white capital letters.

APPLICATION

Application

HEC Paris a un devoir d'information quant aux principes et règles édictés par le présent Code, que chaque collaborateur a le devoir d'appliquer et de faire appliquer en fonction des contraintes et spécificités propres à son implantation géographique ou à ses activités.

En cas de doute sur l'interprétation et l'exécution du présent Code, les collaborateurs sont encouragés à s'adresser à leur supérieur hiérarchique, à la Direction des Ressources Humaines ou au Chief Ethics & Compliance Officer.

Toute infraction, volontaire ou par négligence, du présent Code ainsi que toute dissimulation d'informations concernant une violation potentielle aux principes et règles édictés par le Code pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires prévues au Règlement Intérieur, et/ou de sanctions civiles ou pénales selon le cas.

Les sanctions pénales suivantes, relatives à la corruption (Articles 432-11 et 433-1 du Code Pénal) peuvent notamment s'appliquer :

- Pour le collaborateur, des sanctions pour des délits de corruption pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 1 million d'euros d'amende, la privation de droits civiques, l'interdiction d'exercer l'activité en cause pendant cinq ans ou plus.
- Pour HEC Paris, des condamnations de nature pénale assorties de peines d'amendes significatives (de 5 millions d'euros d'amende ou 5 fois le produit tiré de l'infraction), de mesures de publicité, des interdictions de soumissionner dans le cadre de marchés publics, de l'impossibilité de lever des fonds, d'un impact sur sa réputation et sur son image pour plusieurs années.

En aucun cas, la conviction d'agir dans l'intérêt de l'école ne peut justifier des comportements en contradiction avec les dispositions des lois applicables et du présent Code.



Lancer l'alerte



Le présent code a pour objet de renforcer la démarche éthique d'HEC Paris et d'informer chaque collaborateur sur le dispositif d'alerte et de signalement à sa disposition, afin que chacun puisse être un acteur à part entière en matière de prévention et de détection des risques d'atteinte à la probité.

En cas de non-respect du Code Éthique, toute personne peut lancer une alerte de bonne foi, en l'adressant à : alerts@hec.fr

La procédure d'alertes est décrite au sein du guide de lanceurs d'alertes. En tout état de cause, le traitement des alertes sera fait dans le respect des principes suivants :

- Respect de la confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement et de l'identité des personnes qui font l'objet d'un signalement ainsi que des faits signalés
- Respect de la vie privée
- Respect de la présomption d'innocence des personnes visées par le signalement.

Les déclarations et révélations faites conformément au présent Code sont uniquement connues des seules personnes ayant à en juger, qui assurent une confidentialité de l'identité, fonction et coordonnées des personnes concernées, des faits signalés et des suites et avis donnés par le Comité Éthique le cas échéant.

Le lanceur d'alertes jouit d'une protection particulière (conformément à la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte). Il ne peut être inquiété de quelque façon que ce soit, en raison de son alerte ou empêché de la lancer.

En cas d'interrogations ou de doute sur une situation, chacun peut contacter le Chief Ethics & Compliance Officer.

Les acteurs en charge de la prévention et de la détection de la corruption



Le Chief Ethics & Compliance Officer est l'expert en gestion des risques pour HEC Paris. Il est le garant de l'éthique au sein de l'École. Il s'assure de la cohérence entre les exigences légales, réglementaires et « déontologiques », et les procédures ou règles mises en place au sein d'HEC Paris.

Le Chief Ethics & Compliance Officer assure le respect et l'application du Code Éthique au sein de l'École et peut être aidé dans sa tâche par **le Comité Éthique qui est saisi pour les alertes d'une particulière gravité.**

Lorsque le Chief Ethics & Compliance Officer le saisit, le Comité Éthique est responsable du traitement des alertes qui lui sont soumises. Il doit dans des conditions normales avoir diligencé des actions dans les trois mois, sauf cas de force majeure.

Le Chief Ethics & Compliance Officer est garant de la confidentialité des informations qui lui sont confiées.

L'ensemble des informations relatives à la Compliance d'HEC Paris sont accessibles sur l'intranet.

Contact :
alerts@hec.fr

Entrée en vigueur et interprétation

Le présent Code Éthique est annexé au Règlement Intérieur de l'EESC HEC Paris et annule et remplace le Code de Conduite du 15 décembre 2022.

Il a été préalablement soumis au Comité social et économique le 13 mai 2024.

Après avis du Comité social et économique, le présent Code Éthique a été déposé au secrétariat du greffe du Conseil de prud'hommes de Versailles et à l'Inspecteur du travail.

Le Code Éthique entre en vigueur le 1er juin 2024.

Il est communiqué à tout collaborateur ou toute personne concernée, lors de son embauche ou de son introduction au sein de l'EESC HEC Paris et est porté à la connaissance des collaborateurs par tout moyen.

Le présent Code peut être modifié à tout moment par HEC Paris. Le cas échéant, la nouvelle version du Code Éthique devra être soumise aux mêmes formalités que la présente version.

Le présent Code est rédigé en français et en anglais, ces deux versions ayant la même valeur juridique. Cependant, en cas de contradiction d'interprétation entre la version française et la version anglaise, les termes de la version française prévaudront.



HEC
PARIS